

## *Conseil Communal*

### *Séance du 16 avril 2015*

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;*  
*NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;*  
*ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,*  
*LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,*  
*HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;*  
*GIERENS Bernard, Directeur général*

**La séance est ouverte.**

*Le Conseil reçoit, en début de séance, Madame Thérèse AUBRY, le Docteur Anne RIGOT ainsi que le Docteur CALLANT venus présenter le projet "Faso-Lux" visant la prévention de la malnutrition.*

*Le Conseil communal propose l'ajout de deux points, à savoir :*

**Patrimoine : 15 Bis : Acquisition d'un terrain à Monsieur Benoit MOUTON à Remience : approbation du projet d'acte.**

**Plan de cohésion sociale : 17 Bis : Plan de cohésion sociale 2014 – Rapport financier : approbation.**

### **COOPERATION INTERNATIONALE**

#### **1. Projet Faso-Lux : subvention du projet prévention de la malnutrition : décision de principe.**

Suite à la présentation, séance tenante, du projet « Faso-Lux » visant la prévention de la malnutrition, le Conseil marque son accord de principe sur ce projet portant sur un double objectif, à savoir relancer une dynamique de prévention afin que d'autres villages se mobilisent pour sauver les enfants de la malnutrition et prévenir la malnutrition dans 4 villages en pérennisant les séances de pesée et bouillie.

Le Conseil communal interviendra à concurrence d'une somme de 4.454 € pour la première année et d'une somme de 2.930 € pour la seconde année et les suivantes. L'octroi à partir de la 3<sup>ème</sup> année sera réexaminé sur base des rapports financiers et d'activités relatifs aux première et deuxième années.

## CPAS

### **2. Approbation du compte du CPAS - Exercice 2014.**

*Présentation : Elodie GILLET et Vinciane LHOAS*

Le Conseil communal approuve les comptes du CPAS de l'exercice 2014 arrêtés comme suit :

#### **Ordinaire**

Résultat budgétaire	79.897,77
Résultat comptable	113.963,75
Engagements à reporter	34.065,98

Intervention communale à l'ordinaire : 275.000,00 euros.

#### **Extraordinaire**

Résultat budgétaire	0
Résultat comptable	0
Engagements à reporter	0

## FINANCES

### **3. Approbation du compte communal – Exercice 2014.**

*Présentation : Elodie GILLET*

Le Conseil communal approuve les comptes communaux de l'exercice 2014 arrêtés comme suit :

#### **Ordinaire**

Résultat budgétaire	1.049.598,35
Résultat comptable	1.451.288,24
Engagements à reporter	401.689,89

#### **Extraordinaire**

Résultat budgétaire	- 899.528,56
Résultat comptable	1.431.836,95
Engagements à reporter	2.331.365,51

**4. Approbation du compte de la Fabrique d'Eglise de Remoiville - Remichampagne – Exercice 2013 et des comptes des Fabriques d'Eglises de Sibret et Nives – Exercice 2014.**

Le Conseil Communal approuve les comptes ci-dessous, ceux-ci se présentent comme suit :

<b>Exercice</b>	<b>Paroisse</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Excédent/ Déficit</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>
2013	Remoiville- Remichampagne	23.757,95 €	19.281,57 €	Excédent de 4.476,38 €	17.283,49 €
2014	Sibret	228.338,96 €	216.960,30 €	Excédent de 11.378,66 €	12.395,90 €
2014	Nives	31.534,68 €	14.652,71 €	Excédent de 16.881,97 €	11.390,83 €

**5. Approbation du budget de la Fabrique d'Eglise de Remoiville – Remichampagne – Exercice 2015.**

<b>Exercice</b>	<b>Fabrique d'Eglise</b>	<b>Intervention communale à l'ordinaire</b>	<b>Intervention communale à l'extraordinaire</b>
2015	Remoiville - Remichampagne	9.928,34 €	0 €

Le Conseil communal approuve ce budget tel que revu.

**CULTE**

**6. Avis sur le renouvellement du Conseil de Fabrique et du bureau des marguilliers de la Fabrique d'Eglise de Nives.**

Le Conseil communal émet un avis sur la composition du Conseil de Fabrique et du bureau des marguilliers de la Fabrique d'Eglise de Nives :

Conseil de Fabrique :

- membres de droit : Messieurs André FOURNY, Curé, et Yves BESSELING, Bourgmestre
- membres effectifs : Messieurs André CORNETTE, Président, Julien CONRARD, Dominique LAMBERT, René GUSTIN et Jean-Pierre HAQUIN, Membres

Bureau des Marguilliers :

Messieurs André FOURNY, Curé, André CORNETTE, Président, René GUSTIN, Membre, et Julien CONRARD, Trésorier.

## TRAVAUX

### **7. Remplacement du générateur d'air chaud à l'église de Remichampagne : prise d'acte de la décision et paiement en urgence.**

Le Collège communal, lors de sa séance du 27 janvier 2015, a décidé d'agir en lieu et place du Conseil communal pour le remplacement du générateur d'air chaud à l'église de Remichampagne et de confier, en urgence, la réalisation des travaux à Monsieur Roland LOUIS et ce, après consultation de 3 entreprises, pour la somme de 6.961,98 euros TVA comprise.

Le Conseil communal prend acte de la décision du Collège et d'autoriser celui-ci, en vertu de l'article L 1311 – 5 du CDLD, à payer en urgence le montant de la facture.

### **8. Travaux de la voirie « Rue des Cuves » à Sibret : décision de principe et approbation des conditions du marché.**

*Présentation : Guy MARS*

Une partie du chemin « Rue des Cuves » à Sibret est actuellement empierré.

Il s'agit dès lors de procéder, sur une longueur de 90 mètres, à la pose d'un nouveau fond de coffre et d'une couche de revêtement hydrocarboné.

Le marché des travaux, en procédure négociée sans règle de publicité, est estimé à 16.857,72 euros TVA comprise, les travaux seront financés par le demandeur.

### **9. Entretien des filets d'eau 2015 : décision de principe et approbation des conditions du marché.**

*Présentation : Guy MARS*

Etant donné l'absence de filets d'eau devant certaines habitations de la Commune, ce qui entraîne l'écoulement des eaux pluviales de la voirie vers le parking privé des habitations, il est proposé d'entretenir et de poser toute une série de filets d'eau devant un bon nombre d'habitations.

Le marché des travaux, en procédure négociée sans règle de publicité, est estimé à 76.632,93 euros TVA comprise.

### **10. Désignation d'un auteur de projet dans le cadre du dossier de « Création d'une maison de village et d'infrastructures sportives à Cobreville » : approbation du cahier spécial des charges.**

Dans le cadre du PCDR, il convient de procéder à la désignation d'un auteur de projet pour le dossier de « Création d'une maison de village et d'infrastructures sportives à Cobreville », inscrit en priorité n° 1 du lot 1.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans règle de publicité.

**11. Désignation d'un auteur de projet dans le cadre du dossier de « Création d'une maison de la Ruralité à Vaux-sur-Sûre » : approbation du cahier spécial des charges.**

Dans le cadre du PCDR et des projets Feder, il convient de procéder à la désignation d'un auteur de projet pour le dossier de « Création d'une maison de la Ruralité à Vaux-sur-Sûre », inscrit en priorité n° 2 du lot 1.

Le marché sera lancé par procédure négociée avec publicité.

**PATRIMOINE**

**12. Ratification de la convention pour la gestion de l'ancienne salle de football de Chaumont avec l'ASBL Côté Champs de Remichampagne, Chaumont, Grandru et Remoiville et l'ASBL Etoile Sportive de Chaumont.**

La Commune de Vaux-sur-Sûre, dans le cadre de son « Programme communal de développement rural, en abrégé PCDR » ainsi que dans le cadre d'un dossier dit « Ureba » procédera dans les mois à venir à des travaux de réaménagement, d'agrandissement et de modernisation de la salle Saint-Servais de l'E.S. Chaumont. Ces travaux porteront uniquement sur la partie « ancienne » de la salle et une partie du parking, et non sur la nouvelle extension réalisée par le club de football en direction de Grandru.

Afin de pouvoir bénéficier des subsides de la Région wallonne dans un cas comme dans l'autre, la Commune doit être propriétaire des biens. Elle souhaite pouvoir mettre fin, le plus rapidement possible, au bail emphytéotique entre la Commune et l'E.S. Chaumont, mais uniquement sur les parties qui feront l'objet d'une part, d'un dossier PCDR et d'autre part, d'un dossier Ureba.

A cet effet, elle a demandé à Maître Lonchay, en date du 2 mars 2015, de lui transmettre un acte dans le cadre de cette résiliation du bail emphytéotique entre la Commune et l'ES Chaumont pour la partie « ancien bâtiment » et partie du parking.

Cette procédure administrative + un plan de géomètre requérant un certain temps et le nouveau Comité de village étant demandeur pour l'occupation de l'ancienne salle de village avant la réalisation des travaux (PCDR et Ureba), il est convenu que la nouvelle ASBL Côté Champs gèrera l'ancienne salle de football de Chaumont selon certaines dispositions reprises dans la convention et ce à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**13. Constitution d'un bail emphytéotique au profit d'Orès portant sur la construction d'une cabine électrique à Cobreville dans la parcelle cadastrée 3<sup>ème</sup> Division Nives, section A, excédent de voirie proche du n° 98 C : approbation.**

Suite à une demande de l'Intercommunale « Ores », le Conseil communal approuve le projet de bail emphytéotique entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et Ores concernant la construction d'une cabine électrique à Cobreville, sur un terrain cadastré 3<sup>ème</sup> Division Nives, Section A, étant un excédent de voirie proche de la parcelle n° 98 C, d'une superficie totale de 16 ca (cabine située dans le triangle formé par le chemin de Martelange et la voirie Cobreville vers Nives).

L'emphytéose est consentie pour une durée de 99 ans et moyennant la somme de 990 euros (montant du canon qui sera payé en une seule fois).

**14. Modification du chemin n° 11 au Poteau de Morhet.**

Vu le projet de suppression d'un tronçon (345 m) du chemin n° 11 afin de permettre la construction d'un nouveau hall des sports et la modification du tracé du chemin n° 11 pour desservir les parcelles situées aux alentours, le Conseil communal approuve la suppression d'une partie du chemin n° 11 et la création d'un nouveau chemin tel que repris sur le plan dressé par le géomètre, Monsieur Leclère.

**15. Soustraction au régime forestier des parcelles cadastrées Commune de Vaux-sur-Sûre, 3<sup>ème</sup> Division Nives, Section A, n°s 1113 m, 1114 z 7, 1112, 1111 a, 1114 a 7 et 1114 k 4 en vue de la création d'un hall sportif et d'une zone tampon : approbation.**

Dans le cadre de la création d'un hall sportif, avec terrain synthétique extérieur, parcours Vita et arboretum au lieu-dit « Poteau de Morhet », et considérant que la mise en œuvre de ce projet aura des incidences sur la gestion forestière des parcelles dont références ci-avant, le Conseil communal marque son accord portant sur une demande de soustraction du régime forestier des parcelles concernées.

**15 Bis. Acquisition d'un terrain à Monsieur Benoit MOUTON à Remience : approbation du projet d'acte.**

*Monsieur Benoit MOUTON, intéressé, quitte la séance pour le vote de ce point.*

Dans le cadre de la création d'une plaine de jeux à Remience, le Conseil communal approuve le projet d'acte en vue de l'acquisition d'un terrain à Monsieur Benoit MOUTON à Remience (à proximité de la chapelle) au prix de 4.370,00 euros. La Commune prend en charge les frais.

## **EVENEMENTS**

### **16. Convention - Cahier des charges : Opération RTBF Vivacité – RAVeL Saison 2015 : approbation.**

*Présentation : René REYTER*

La Commune organise, le 15 août prochain, une étape de l'édition 2015 du Beau Vélo de RAVeL, en collaboration avec la RTBF Vivacité.

Dans le cadre de cette opération, le Conseil communal approuve la convention – cahier des charges, relative aux différentes modalités d'organisation de cette manifestation.

La participation financière forfaitaire s'élèvera à la somme de 15.000,00 euros HTVA à charge de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

Pour rappel : intérêts et soutien pour le monde associatif, touristique et économique de Vaux-sur-Sûre.

## **INTERCOMMUNALES – ASBL**

### **17. Constitution de la Conférence Luxembourgeoise des Elus en ASBL.**

Lors de sa réunion plénière du 23 janvier 2015, la Conférence luxembourgeoise des Elus, installée le 3 avril 2014, a pris la décision de principe de se constituer en ASBL, animée du souci de conforter et de structurer son existence au travers d'une personnalité juridique propre.

Le Conseil communal approuve, dans la perspective d'une future Assemblée générale constitutive, le projet de statuts de cette ASBL, élaboré par le Collège provincial.

Chaque commune représentée par son Bourgmestre ou son délégué.

## **PLAN DE COHESION SOCIALE**

### **17 Bis. Plan de cohésion sociale 2014 – Rapport financier : approbation.**

Le Conseil communal approuve le rapport financier du Plan de cohésion sociale relatif à l'année 2014.

Pour rappel, nous bénéficions d'un subside de 25.000 € de la Région wallonne et certains de ces projets vont déjà être mis en œuvre durant cette année 2015 après avoir été préparés et passés en 2014.

## **HUIS CLOS**

**La séance est levée.**